



AVIS PUBLIC

Avis de promulgation du Règlement RAD-2019-01

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil d'arrondissement Desjardins le 27 mars 2019 :

Règlement RAD-2019-01 modifiant le Règlement intérieur 2002-00-01.CAD

Ce règlement a pour objet de modifier le contenu de l'ordre du jour des séances du conseil d'arrondissement.

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée situé au 996, rue de la Concorde, Lévis, aux jours et heures d'ouverture des bureaux, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Donné à Lévis, le 1^{er} avril 2019

Hélène Jomphe, chef de service